

PROCEDURE D'ORIENTATION 3ème

Par internet, en se connectant avec les identifiants et mot de passe EDUCONNECT d'un responsable légal :
<https://teleservices.ac-orleans-tours.fr/>

A chaque étape, un document vous sera remis avec plus d'informations.

ETAPE 1 : Saisie des intentions provisoires - Onglet « ORIENTATION »

Saisir les **intentions provisoires** d'orientation (du 28/01 au 08/03/2021) et prendre connaissance de l'avis du conseil de classe du 2^{ème} trimestre (à partir du 17/03/2021). (voir document annexe)

ETAPE 2 (mi-avril 2021) : Consultation des offres de formation - Onglet « AFFECTATION POST 3ème »

Cette étape est une **étape d'information sur les formations** et elle doit permettre à l'élève et à sa famille de préciser ses vœux définitifs et **de préparer l'étape 4** (saisie des formations et établissements par les familles).

Si le conseil de classe a donné des avis réservés ou défavorables, ou a demandé d'élargir les vœux, il est impératif de prendre le temps de consulter les formations possibles.

Mme El Maziani, en charge de l'orientation au collège et les professeurs principaux peuvent vous guider, ainsi que les services des CIO (voir Newsletter orientation 1 du CIO).

ETAPE 3 (du 3 mai au 25 mai 2021) : Saisir les vœux définitifs d'orientation - Onglet « ORIENTATION »

Sur le même principe que pour l'étape 1, un responsable légal fait la saisie. Le second responsable légal et l'élève peuvent consulter mais ne peuvent pas modifier les vœux.

La saisie des choix définitifs suit le même déroulement que la saisie des intentions provisoires.

Après le conseil de classe du troisième trimestre, vous devrez immédiatement prendre connaissance de la décision du conseil de classe (dates précises à venir). En cas de désaccord, Mme CHAZEAUD, Principale, vous recevra pour un entretien.

ETAPE 4 : AFFECTATION (du 25 mai au 5 juin) Saisie des formations/établissements par les familles - Onglet « AFFECTATION post 3^{ème} ».

Saisir les vœux de formations/établissements (10 vœux maximum) en accord avec la décision du conseil de classe.

ETAPE 5 : RESULTATS D'AFFECTATION - Onglet « AFFECTATION post 3^{ème} »

Le logiciel pour l'affectation post-troisième prend en compte les bilans périodiques des deux premiers trimestres et le bilan de fin de cycle 4.

Les résultats de l'affectation (notification d'affectation) seront connus fin juin début juillet (dates précises à venir).

ETAPE 6 : INSCRIPTION par internet dans le nouvel établissement (début juillet) - Onglet « INSCRIPTION »

Dès que les résultats d'affectation seront connus, il sera alors nécessaire d'inscrire votre enfant dans son nouvel établissement.

Mme Chazeaud, Principale



Procédure d'orientation

ETAPE 1 : Saisir les intentions d'orientation entre le 28/01 et 08/03/2021

1- Un responsable légal se connecte **avant le 8 mars 2021** <https://teleservices.ac-orleans-tours.fr/> avec l'identifiant et le mot de passe **EDUCONNECT**.
Le second responsable légal et l'élève peuvent consulter mais ne peuvent pas modifier.

2- Sélectionner l'onglet **ORIENTATION** et saisir l'intention d'orientation de mon enfant parmi 3 choix :

- 2nde générale et technologique ou 2nde STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)
- 2nde professionnelle
- 1^{ère} année de CAP

Je peux saisir **jusqu'à 3 intentions** d'orientation et les classer par ordre de préférence.

Si je saisis **2nde professionnelle et/ou CAP**, je peux préciser :

- le métier ou la formation envisagée
- s'il s'agit d'une formation sous statut scolaire et/ou apprentissage

3- Validation des intentions provisoires :

Un récapitulatif s'affiche après la validation. Les vœux peuvent être modifiés jusqu'à la fermeture du service le 08/03/2021, par le responsable qui a fait la saisie. Chaque responsable légal reçoit un mail de confirmation.

4- Consultation et accusé réception de l'avis du conseil de classe

A partir du 17 mars 2021, le responsable légal qui a saisi les demandes d'orientation se connecte à nouveau pour prendre connaissance de l'avis du conseil de classe et valider.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement

VALIDER

COMMENT DEMANDER EN LIGNE SA VOIE D'ORIENTATION *après la 3^e ?*

De quoi ai-je besoin ?

Identifiant et mot de passe
de mon compte unique EduConnect
ou de mon compte France Connect
Mon adresse de messagerie

Mes intentions provisoires d'orientation

DU 28/01/2021

AU 08/03/2021

1

Avant le conseil de classe du 2^e trimestre / 1^{er} semestre

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte unique EduConnect ou France Connect :
<https://teleservices.ac-orleans-tours.fr/ts>

2

Je saisis **mon intention d'orientation** : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} professionnelle
ou 1^{re} année de CAP. Je peux saisir jusqu'à 3 intentions d'orientation par ordre de préférence.

3

Après le conseil de classe du 2^e trimestre / 1^{er} semestre

Je me connecte pour consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Mes choix définitifs d'orientation

DU 03/05/2021

AU 25/05/2021

4

Avant le conseil de classe du 3^e trimestre / 2^d semestre

Je me connecte à Scolarité Services et je saisis **mon choix d'orientation**.
Je peux saisir jusqu'à 3 choix d'orientation en les classant par ordre de préférence.
*En parallèle, dans Scolarité Services (onglet Affectation post-3^e), je fais les demandes de formation
et d'établissement dans lesquels je souhaiterais que mon enfant ait une place à la rentrée 2021.*

5

Après le conseil de classe du 3^e trimestre / 2^d semestre

Je me connecte pour consulter la proposition du conseil de classe :

- Je l'accepte (La décision d'orientation de mon enfant est définitive.)
- Je ne l'accepte pas (Je prends immédiatement contact avec le chef d'établissement pour en discuter.)

Affectation et inscription

6

De fin juin à début juillet

Je reçois ma notification d'affectation et j'inscris mon enfant dans son futur établissement.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : [vous avez le droit à l'erreur.](#)

education.gouv.fr/orientation3e